



Communiqué de presse

Un article de presse paru ce matin met en cause le Père Régis Peyrard, sans le nommer explicitement, pour des faits d'agressions sexuelles sur des mineurs. Celui-ci reconnaît les faits. De tels actes sont toujours inqualifiables. Nous pensons d'abord aux victimes et à leurs familles, à leurs souffrances et aux conséquences dramatiques de ces actes.

Depuis l'an 2000, à trois reprises des victimes se sont manifestées et à chaque fois les faits ont été signalés à la justice. Dès le premier signalement, des mesures internes à l'Eglise ont également été prises : résider dans une maison de retraite et exercer un ministère restreint. Une procédure canonique est engagée avec la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et la commission Christnacht de la Conférence des Evêques de France a été saisie.

Saint-Etienne le 4 juillet 2017
+ Sylvain Bataille, évêque de Saint-Etienne

